

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 240/03

ÉFAI – 030529 – AFR 26/001/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION

GABON

cinq membres du parti Bongo Doit Partir (ou BDP-Gabon Nouveau) :
Hughes Bessacque (h), 33 ans
Brice Obanda (h), 30 ans
Gervais Amogo (h), 32 ans
Abdul Allogo Mintsa (h), 23 ans environ
Pascal Nkoulou (h)

Londres, le 13 Août 2003

Cinq membres du parti d'opposition gabonais Bongo Doit Partir (également appelé BDP-Gabon Nouveau) sont maintenus en détention depuis plus d'un mois. Les dirigeants de ce mouvement accusent les autorités de retenir ces hommes captifs pour des raisons politiques. Dans la mesure où ils sont détenus uniquement parce qu'ils ont exprimé leurs opinions politiques, de manière légitime et sans recourir à la violence ni prôner son usage, Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion.

Brice Obanda, Gervais Amogo, Abdul Allogo Mintsa et Pascal Nkoulou ont été arrêtés le 3 juillet dernier parce qu'ils auraient collé dans la capitale, Libreville, des affiches demandant le départ d'Omar Bongo, président du Gabon depuis trente-six ans. Ils auraient également peint des slogans dans un quartier où le président devait prononcer un discours au cours d'une tournée politique. Le 11 juillet, Hughes Bessacque, président du Comité de coordination nationale du BDP-Gabon nouveau, a également été appréhendé. Les autorités reprochent aux cinq hommes d'avoir insulté le chef de l'État et troublé l'ordre public, mais ils n'ont pas été formellement inculpés. En outre, certains des détenus (peut-être même tous) auraient été roués de coups juste après leur arrestation, mais aucune source n'a fait état d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements depuis lors.

Dans un premier temps, les cinq hommes ont été retenus captifs à la Direction générale de la recherche, un centre de détention des services de renseignements situé dans le centre de Libreville, où les personnes arrêtées pour des raisons politiques sont généralement interrogées. Le 11 juillet, ils ont été présentés à un magistrat, qui a ordonné leur placement en détention dans la prison centrale de Gros-Bouquet, à Libreville, pour une durée indéterminée. Au cours de cette audience, les détenus n'ont pas pu bénéficier d'une assistance juridique, alors qu'aux termes de la législation gabonaise, un avocat aurait dû leur être commis d'office. Les proches des cinq hommes n'ont pas été autorisés à entendre la décision du tribunal. Leur avocat personnel n'a pu consulter leur dossier que le 8 ou le 9 août.

Pour la famille des cinq hommes, il a été très difficile de voir les détenus. Hughes Bessacque a fait deux crises de malaria depuis le début de sa détention, mais il n'a pas été autorisé à consulter un médecin. Ses proches ont pu faire le nécessaire pour qu'il soit soigné. Ils ont parfois dû confier des médicaments et des habits à des gardiens, qui auraient exigé des pots-de-vin.

Les détenus ont entamé une grève de la faim au début du mois d'août pour protester contre leur détention prolongée. Ils auraient refusé les médicaments qui leur étaient proposés. Selon les informations recueillies, ils n'absorbent que de l'eau et du lait, et semblent très amaigris et affaiblis.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre préoccupation quant à la détention prolongée d'Hughes Bessacque, Brice Obanda, Gervais Amogo, Abdul Allogo Mintsa et Pascal Nkoulou, tous membres du BDP-Gabon ;
- demandez instantanément qu'ils soient immédiatement libérés, dans la mesure où ils ont été arrêtés uniquement parce qu'ils avaient exprimé leurs opinions politiques, sans recourir à la violence ni prôner son usage, et où il s'agit, par conséquent, de prisonniers d'opinion ;

- dites-vous inquiet pour la santé et le bien-être de ces hommes ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que l'audience au cours de laquelle leur placement en détention a été ordonné n'était pas conforme aux normes internationales d'équité les plus élémentaires, etappelez les autorités à respecter celles-ci ;
- exhortez les autorités gabonaises à permettre aux citoyens du pays d'exercer leurs droits civils et politiques sans crainte de représailles.

APPELS À :

N. B. : les lignes de fax peuvent se révéler difficiles à obtenir. Merci de faire preuve de persévérance.

Président de la République :

M. Omar Bongo
Présidence de la République
BP 546
Libreville, Gabon
Télégrammes : Président Bongo, Libreville, Gabon
Fax : +241 72 18 64
Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice et Garde des Sceaux :

Mme Honorine Dossou Naki
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
BP 547
Télégrammes : Ministre de la Justice, Libreville, Gabon
Fax : +241 77 35 79
Formule d'appel : Madame la Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Général Idriss Ngari
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de la Décentralisation
BP 2110
Libreville, Gabon
Télégrammes : Ministre de l'Intérieur, Libreville, Gabon
Fax : +241 76 38 65
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre de la Défense

M. Ali Ben Bongo
Ministre de la Défense Nationale
BP 13493
Libreville, Gabon
Fax : + 241 77 86 96

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Gabon dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 SEPTEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*